



**Municipalité**  
de Saint-Damien

## AVIS PUBLIC

**Aux contribuables de la susdite municipalité**

**AVIS PUBLIC** est donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Damien, à l'effet que :

Au cours de la séance ordinaire du conseil municipal qui sera tenue à 19 h 30 le mardi 20 juin 2023, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

**Dérogation mineure numéro 2023-155**

**Lot projeté 6 582 868, chemin du Héron**

---

Emplacement

**Lot 5 860 300, Cadastre du Québec**

---

Lot visé faisant l'objet d'une demande d'opération cadastrale

**Objet de la dérogation :**

La demande a pour but de permettre une profondeur minimale moyenne de lot de 71,47 mètres, soit inférieure à une profondeur minimale moyenne de 75 mètres, tel qu'exigé pour un lot riverain faisant actuellement l'objet d'une demande d'opération cadastrale.

**Disposition réglementaire affectée :**

Règlement de lotissement n° 754, article 3.2.1

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande. Les séances du conseil sont tenues de façon hybride, c'est-à-dire à la fois en présentiel et virtuel. Pour assister à la séance de façon virtuelle vous devez, le jour de la séance, vous rendre sur le site Internet de la municipalité ([www.st-damien.com](http://www.st-damien.com)) et dans les liens rapides, sélectionnez « séances du conseil ». Cliquez ensuite sur le lien correspondant à la rencontre dans le calendrier des rencontres ordinaires.

Vous pouvez également nous transmettre vos questions et/ou commentaires par courriel à l'adresse [urbanisme@st-damien.com](mailto:urbanisme@st-damien.com) ou par courrier à l'adresse 6850, chemin Montauban, Saint-Damien (Québec) J0K 2E0 avant le 19 juin 2023 à 16 h 30.

Donné à Saint-Damien, ce 5 juin 2023.

Hugo Allaire  
Directeur général et greffier-trésorier

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

**DÉROGATION MINEURE – 2023-155**  
**Lot projeté 6 582 868, CHEMIN HÉNAULT**

Je, soussigné, Hugo Allaire, directeur général et greffier-trésorier, déclare que l'avis public ci-annexé a été dûment publié le 5 juin 2023, en affichant une copie au bureau municipal, aux dépanneurs le Rendez-vous et des Brises, au Marché Métro ainsi que sur le site Internet de la municipalité.

Donné à Saint-Damien, ce 5 juin 2023.



Hugo Allaire  
Directeur général et greffier-trésorier